

# Demande d'aide financière

**TÉLUQ**Trimestre  Hiver  Été  AutomneAnnée SAE-07  
(2016-03)TÉLUQ, Université du Québec  
455, rue du Parvis  
Québec (Québec) G1K 9H6  
CANADA

## 1. Renseignements personnels

### Identité

   
Nom de famille à la naissance Prénom       
AAAA MM JJ  
Date de naissance Numéro d'étudiant de la TÉLUQ

### Adresse permanente

    
Numéro Rue Appartement   
Ville, village ou municipalité Code postal   
Province Pays   
Ind. rég. Téléphone domicile

## 2. Cours pour lesquels la demande est faite

	Sigle du cours	Crédits	Titre
A.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
B.	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

## 3. Critères d'admissibilité applicables

### Situation familiale

Conjoint ou conjointe  Oui  Non Nombre d'enfants à charge (s'il y a lieu) 

### Situation financière

 Aide sociale ou solidarité sociale  
 Sécurité de la vieillesse avec supplément de revenu garanti  
 Faible revenu familial Indiquez votre revenu familial mensuel moyen  \$Décrivez sommairement votre situation financière : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

J'atteste que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets.

       
Signature Date

Veillez joindre une pièce justificative. ►

Veillez joindre une pièce justificative. ►

Veillez joindre une copie du dernier Avis de cotisation d'impôt de Revenu Québec et de celui du conjoint ou de la conjointe, s'il y a lieu. ►

Vous devez signer ce formulaire avant de nous l'envoyer. ►

## 4. Section réservée au Service aux étudiants

Demande acceptée  Oui  NonMontant de l'exemption  \$ Frais de scolarité  \$

Motif du refus : \_\_\_\_\_

       
Signature Date

# Directives concernant l'aide financière

## Définition et règles d'attribution

---

SAE-07b  
(2016-03)

1. L'aide financière consiste en l'exemption des droits de scolarité d'un trimestre, et ce, pour un maximum de 6 crédits.
2. La TÉLUQ accepte les demandes d'aide financière dans les limites du budget prévu à cette fin.
3. L'aide financière ne peut en aucun temps servir à rembourser un ou des cours auxquels une personne est déjà inscrite. Vous devez présenter votre demande d'aide financière en même temps que votre demande d'inscription.
4. L'aide financière ne peut être jumelée à un prêt ou à une bourse d'études du gouvernement du Québec ou de toute autre source. Toute personne contrevenant à cette disposition pourrait être obligée de rembourser l'aide financière accordée.

### 5. Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une aide financière, il faut être citoyen canadien ou résident permanent et résider au Québec.

De plus, il faut avoir un faible revenu : p. ex. être bénéficiaire d'un programme gouvernemental d'aide comme l'Aide financière de dernier recours, le Supplément de revenu garanti (joindre une pièce justificative), ou avoir un faible revenu familial (joindre une description de la situation financière actuelle et une copie du dernier Avis de cotisation d'impôt de Revenu Québec et de celui du conjoint ou de la conjointe, s'il y a lieu).

### 6. Critères de persévérance et de réussite

La TÉLUQ se réserve le droit de ne pas accorder ou de retirer son aide financière à une personne dont le dossier universitaire indiquerait une irrégularité évidente dans la progression de sa formation (abandon systématique des cours financés par la TÉLUQ) ou restriction dans la poursuite de ses études (moyenne cumulative insuffisante).

7. Le formulaire *Demande d'aide financière* doit être rempli tous les trimestres.

### 8. Assurez-vous de joindre

- a) le présent formulaire de demande d'aide financière dûment rempli;
- b) les pièces justificatives;
- c) le *Formulaire d'inscription* dûment rempli;
- d) un paiement correspondant à l'ensemble des frais ci-dessous :
  - frais généraux;
  - frais liés aux services aux étudiants;
  - frais liés à la technologie;
  - frais liés à la documentation pédagogique.

Votre demande doit être transmise par la poste à :

Registrariat  
TÉLUQ, Université du Québec  
455, rue du Parvis  
Québec (Québec) G1K 9H6

**Seuls les dossiers complets sont traités. L'aide financière est accordée dans les limites du budget disponible.**